



Communiqué

30 mai 2017

«Animés par Dieu. Engagés pour les humains»: Le Synode approuve la Vision Eglise 21 avec ses sept idées directrices

Lors de sa session d'été du 30 mai, le Synode a approuvé la Vision Eglise 21 qui sera lancée le 10 septembre lors d'une grande fête intitulée «Deux-points 21». En outre le Synode s'est positionné à une nette majorité au sujet de la mise en œuvre prévue de la loi cantonale sur les Eglises nationales en adoptant les six principes directeurs qui en fixent les conditions-cadres.

Lors de sa session d'été, le Synode des Eglises réformées Berne-Jura Soleure a approuvé à une nette majorité la Vision Eglise 21. Celle-ci a été élaborée suite à la motion adoptée à l'unanimité lors du Synode d'hiver 2013 au cours d'un processus de trois ans dans lequel la base de l'Eglise s'est largement impliquée.

La Vision Eglise 21 peut être résumée par: «Animés par Dieu. Engagés pour les humains». Cette devise se voit complétée par sept idées directrices qui représentent pour toutes les personnes engagées dans l'Eglise une invitation à se mettre en chemin. Toutes les fractions ont exprimé leur accord de principe. Seule la Fraction jurassienne estime que le chemin vers la vision ne fait que commencer et que le texte présenté reflète en fait plutôt ce que les paroisses accomplissent aujourd'hui déjà. Son amendement réclamant l'élaboration d'une authentique vision a cependant été clairement rejeté. La Vision est comprise par la majorité des députés et députées au Synode comme une œuvre commune qui ne peut répondre complètement aux attentes de chaque fraction ou groupement ecclésial. Certains déplorent l'absence de mention explicite de la Création, d'autres auraient souhaité l'évocation de Jésus-Christ dans le texte de la Vision. La Vision puise cependant sa grande force dans le fait qu'elle a été élaborée et adoptée en commun pour l'ensemble.

La mise en œuvre de la nouvelle loi sur les Eglises nationales a constitué un autre point important des délibérations du jour. Andreas Zeller, président du Conseil synodal, a présenté l'état d'avancement actuel des travaux. La poursuite de toute la procédure et la direction à donner repose sur six principes directeurs dont il a présenté le contenu. La constitution de l'Eglise qui date de 1946 ne sera pour le moment pas modifiée. Par ailleurs, les trois ministères – pastoralat, catéchèse, diaconie – sur lesquels repose l'Eglise réformée doivent être maintenus. Le troisième principe directeur rappelle que la reprise des mains du canton des rapports de travail du corps pastoral doit se faire dans le cadre du droit applicable au personnel cantonal. Il s'agit encore de tenir compte des implications juridiques pour les paroisses du nouveau régime régissant les relations entre l'Eglise et l'Etat. Le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), applicable également aux paroisses à partir du 1^{er} janvier 2019, en est un élément important: il permettra d'attester de l'affectation à des fins non culturelles de l'impôt ecclésiastique des personnes morales (entreprises). A partir de 2022, l'ordonnance d'attribution des postes pastoraux doit reprendre les dispositions cantonales en vigueur actuellement. Enfin, le dernier principe directeur garantit au Synode la

possibilité de se prononcer sur les différents chantiers à mener à bien, notamment la révision des importants actes réglementaires régissant l'Eglise tels le règlement du personnel, le règlement relatif à la péréquation financière ou le règlement relatif aux élections au Synode.

Dans leurs différentes interventions, les députées et députés au Synode ont exprimé leur soutien à la démarche développée jusqu'ici ainsi qu'aux six principes directeurs du Conseil synodal. Le constat que les principes directeurs constitueront le fondement de la direction de l'Eglise dans un futur en mutation a également été salué. Le parlement de l'Eglise a en outre relevé la volonté du Conseil synodal de maintenir le dialogue avec le Synode. Le parlement de l'Eglise a voté à une large majorité l'acceptation des principes directeurs du Conseil synodal.

Le Synode a en outre:

- adopté le procès-verbal du Synode d'hiver des 6 et 7 décembre;
- procédé à l'élection complémentaire du pasteur Eduard Furrer de Steffisburg à la commission d'examen de gestion;
- adopté à l'unanimité le rapport d'activité 2016 en relevant particulièrement la qualité et la modernité de sa mise en page et du choix des illustrations;
- approuvé les comptes annuels qui présentent un excédent de recettes de 536'167 francs. Cet excédent résulte principalement d'une utilisation prudente des ressources financières et sera versé au capital propre. En outre, 2% des contributions des paroisses leur seront restitués, ce qui correspond à un montant total de 470'000 francs;
- pris connaissance du rapport relatif au lancement du magazine ENSEMBLE qui paraît dix fois par an depuis l'été 2015 et dont les destinataires sont les collaboratrices et collaborateurs, les membres des autorités et les personnes travaillant à titre bénévole et honorifique. La Fraction jurassienne a loué les efforts consentis pour le bilinguisme de la publication soulignant ainsi la pertinence de son titre: ENSEMBLE. Le scepticisme qui a accueilli la nouvelle publication s'est rapidement dissipé. D'autres fractions ont repéré un potentiel d'amélioration. Certains ont émis des doutes sur l'utilité de publier un dossier thématique approfondi. Finalement, le Synode a chargé le Conseil synodal de poursuivre le développement du concept du magazine. En outre, en réponse à un amendement de la Fraction libérale, un groupe de réflexion représentatif sera constitué pour insuffler des impulsions et idées, ce qui devrait contribuer à améliorer l'acceptation du magazine auprès du lectorat ciblé,
- rejeté l'augmentation de la dotation du poste consacré au développement du culte.

La Vision Eglise 21 des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

Animés par Dieu. Engagés pour les humains.

S'appuyer sur la Bible – en quête d'humanité.

Vivre la foi au pluriel – tenir un profil clair.

Ouverts à tous – solidaires des laissés-pour-compte.

Fortifier l'individu – rechercher la communauté.

Soigner les héritages – ouvrir des espaces.

Rester proche – penser monde.

Façonner le présent – demain, risquer Dieu.

Pour toute information complémentaire:

*Bertrand Baumann, responsable de la communication francophone,
téléphone 031 340 24 24, bertrand.baumann@refbejuso.ch.*